



12 JUL 2006

Direction des Infrastructures Routières et de l'Environnement

Carcassonne, le

- 6 JUIL. 2006

BP/LC

Affaire suivie par: Bernard PUJOL

2 04.68.11.67.60

Courriel: bernard.pujol@cg11.fr

Le Président du Conseil Général

à

Monsieur Philippe MARZOLF Président de la Commission Particulière du Débat Public 26, Boulevard Saint Roch

84000 AVIGNON

OBJET : Contribution au débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et de

l'arc languedocien.

REFER: V/Lettre du 2 Juin 2006.

Monsieur le Président,

Vous m'avez saisi le 2 Juin 2006 en me demandant de vous faire parvenir ma contribution au débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien.

Je ne reprendrai pas toutes les remarques qui ont été déjà formulées par écrit ou qui seront formulées publiquement par mes collègues et moi même.

Le dossier du débat public tel que présenté, permet d'avoir une bonne compréhension de la situation actuelle et des enjeux tant en terme de transport que d'environnement.

Le dossier montre clairement la situation très dégradée qui devrait être celle à l'horizon 2020.

Et encore, le dossier prévoit-il, à l'échéance considérée, la réalisation de nombreuses infrastructures routières ou ferroviaires, prévues dans le cadre des contrats de Plan Etat – Région ou lors des CIACT ou des CIADT.

Le constat de l'avancement physique de ces opérations comme celui des difficultés budgétaires, des entités publiques, notamment l'Etat, conduirait à douter de l'effectivité de leur mise en service à l'horizon 2020.

Pour sa part, le Département de l'Aude demande plus particulièrement que l'Etat :

- permette le développement de l'offre TGV et du trafic ferroviaire fret, par la réalisation de la ligne mixte (grande vitesse et fret) entre MONTPELLIER et PERPIGNAN et par l'aménagement de la liaison ferroviaire à grande vitesse vers TOULOUSE et BORDEAUX ;
- permette le développement de l'offre T.E.R. en régénérant le réseau ferroviaire secondaire ;
- soutienne le développement des autoroutes maritimes.

Cependant, même si l'ensemble des mesures précitées étaient mises en œuvre, elles ne permettraient pas de faire face aux perspectives des besoins de transport, telles qu'elles sont avancées dans ce dossier, il sera donc nécessaire de recourir au développement des infrastructures routières.

Aujourd'hui, les autoroutes A 9 et A 61 traversant le Département de l'Aude sont saturées de nombreux jours par an.

Si la mise à 2 x 3 voies de l'A61 est prévue à l'horizon 2010 – 2012, rien n'est envisagé pour absorber le trafic croissant de l'A9 qui est déjà, pour une grande partie, à 2 x 3 voies.

Il convient donc, dès maintenant, d'envisager l'aménagement d'un autre itinéraire à 2 x 2 voies qui permette d'absorber ce trafic.

Dès l'achèvement de l'A75, la section de l'A 9 entre BEZIERS et NARBONNE pourrait être quotidiennement saturée.

Comme il n'est pas envisageable de mettre à 2 x 2 voies la R.D. 6009 (ex R.N. 9) seule une autoroute nouvelle certainement parallèle à l'A9 dans notre Département, pourrait répondre à la problématique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Marcel RAINAUD

MX